

Nos métiers

STAGIAIRES : RÉTABLISSEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE MAIS DES DIFFICULTÉS PERSISTANTES



Les militants du SNES aux côtés des stagiaires lors de leur rentrée le 25 août.

Si le SNES se félicite du retour des stagiaires à une quotité de service plus raisonnable (un mi-temps cette année pour la quasi totalité des collègues), force est de constater que pour l'instant le compte n'y est cependant pas et que de trop nombreuses difficultés subsistent.

Malgré l'abandon des affectations à temps plein (excepté pour des collègues déjà expérimentés), la charge de travail reste terriblement lourde pour les enseignants stagiaires. En effet, la présence à mi-temps devant élèves est difficilement conciliable avec la préparation efficace du Master 2, diplôme universitaire de haut niveau, qui conditionne également leur titularisation.

Par ailleurs, à cause de la politique d'austérité et des restrictions budgétaires, les universités peinent à débloquer les fonds suffisants pour assurer la formation des stagiaires et le Rectorat à créer les emplois nécessaires. A cela s'ajoute un fonctionnement pour le moins chaotique de l'ESPE de Versailles, toujours privée d'une direction claire depuis la démission de la directrice il y a plusieurs mois. Si des améliorations sont notables cette année (inscriptions facilitées, instaura-

tion de parcours adaptés...) il reste encore beaucoup à faire.

Enfin, la décision de placer le concours à la fin du M1 a entraîné des problèmes en pagaille : difficultés d'affectation au cours de l'été à cause du maintien des M1 dans leur académie d'origine, impossibilité pour certains collègues de commencer leur stage en cas d'échec en M1 (difficilement compatible pourtant avec la préparation des concours), pour d'autres report de la titularisation après échec en M2 (parfois pour une unité de valeur). Ce choix a également servi de justification au Ministère pour rétablir le début de carrière à l'échelon 1 (soit 1,1 fois le SMIC) plongeant de jeunes collègues dans la précarité, en particulier pour ceux affectés dans les académies franciliennes.

Le SNES revendique le retour à un 1/3 temps pour tous les stagiaires (pris sur le service de leur tuteur), un recrutement au niveau master 2, une formation professionnelle de qualité pour tous ainsi qu'un début de carrière à l'échelon 3.

Annaig Le Quellec, Baptiste Eychart
Secteur Entrer dans le métier

*Pour connaître vos droits et échanger sur la profession,
rendez-vous le **jeudi 26 novembre 2015**
pour le premier stage syndical à destination des stagiaires !*

CPE : LE SNES, À LA POINTE DU COMBAT



Le sens de nos métiers et le respect de nos conditions de travail confortés grâce aux interventions du SNES

Grâce aux interventions du SNES, la nouvelle circulaire de mission des CPE (BO n°31 du 27/08/2015), attendue depuis un an, renforce notre positionnement dans l'équipe pédagogique (certaines organisations syndicales auraient préféré un rapprochement avec l'équipe de direction), confirme notre attachement au suivi des élèves face à une volonté de nous rendre moins éducateurs et plus managers et acte notre temps de travail (35 heures hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps).

Cette circulaire qui remplace celle de 1982 fournit un cadre qui facilite la défense de notre métier face aux attaques incessantes de nos hiérarchies.

Une défense déterminée contre les dérives managériales

Lors de commissions paritaires et d'audiences, le SNES et ses élus ont interpellé l'Administration et le corps d'inspection sur les tentatives de mise au pas suite à conflit avec un chef d'établissement, et ce, quelles que soient les responsabilités de chacun ! Cette situation où l'Administration embrasse systématiquement le point

de vue du chef d'établissement a des effets sur le bon fonctionnement des établissements et de la communauté éducative, sur la santé des collègues avec une inflation des cas de souffrance au travail. Si vous êtes confronté(e) à ces dérives, n'hésitez pas à nous contacter (voir ci-contre) et à joindre votre CHSCT départemental pour être accompagné(e) et défendu(e).

Vous avez dit déontologie ?

Les élus du SNES-FSU se sont farouchement opposés à l'Administration qui a accordé un passe-droit à la conjointe du DASEN du 92. Un poste au lycée Marie Curie de Versailles a été en effet scandaleusement bloqué pour celle-ci alors que son barème ne lui donnait pas droit à ce poste, que sa situation ne relevait d'aucune priorité réglementaire ou fonctionnelle et que des possibilités d'affectation, correspondant à sa condition d'emploi, existaient sans léser aucun collègue et provoquer quelque éloignement que ce soit.

Le SNES-FSU, face à ce coup de force, a interpellé la Ministre sur les pratiques clientélistes et indignes de la haute hiérarchie de l'Académie de Versailles. Il en va de l'image de l'Administration et du respect de l'égalité de traitement.

Loïc Sanchez
Responsable de la catégorie CPE

Se réunir pour s'informer, débattre et agir

Des réunions ouvertes à tous les CPE (syndiqués et non syndiqués) dans chaque département, sous forme d'heures de vie syndicale.

Yvelines :

- Mardi 6 octobre au lycée Rostand à Mantes-la-Jolie de 15h30 à 17h30.
- Mardi 6 octobre au lycée Le Corbusier à Poissy de 15h30 à 17h30.

Essonne/Hauts de Seine :

- Jeudi 8 octobre à la section académique du SNES à Arcueil de 15h30 à 17h.

Val d'Oise :

- Mardi 6 octobre au collège Moulin à Vent à Cergy de 15h30 à 17h.

RENCONTRES NATIONALES CPE

Mercredi 18 novembre
au lycée Gilles de Gennes à Paris
(en présence de chercheurs)
Pour s'inscrire : cpe@snes.edu